

Conditions générales
KRUIZINGA B.V.

Chapitre 1 : Dispositions générales

1. **Définitions**

Offre	Toute offre de Kruizinga de conclure un Contrat ;
Délai de réflexion	Un délai de 14 jours pendant lequel le Consommateur peut résilier le Contrat sans donner de raisons ;
Convention de preuve	Une convention de preuve est une convention au sens de l'article 153 du Code de procédure civil néerlandais et de l'article 7:900(3) du Code civil néerlandais. Par extension, la preuve ne peut être apportée que par une déclaration écrite à cet effet ; les autres déclarations écrites et les déclarations de témoins concernant toute modification convenue par des déclarations orales ou d'autres agissements ne sont pas considérées comme preuves ;
Client	Le Consommateur, personne(s) physique(s) et/ou morale(s) à qui Kruizinga fait une offre pour la livraison de Marchandises et/ou avec qui Kruizinga conclut un Contrat ;
Consommateur	Un consommateur au sens de l'article 6:230g(1)(a) du Code civil néerlandais ;
Contrat de consommation	Un Contrat entre Kruizinga et un Consommateur ;
Bien(s)	Les biens à livrer ou à louer par Kruizinga au Client ou à son profit, à savoir des biens et/ou des droits de propriété ;
Kruizinga	Kruizinga B.V. (Numéro de la chambre de commerce néerlandaise : 08052624), à savoir l'utilisateur des conditions générales ;
Modèle de formulaire de rétractation	Le formulaire de rétractation européen figurant à l'annexe 1 des Conditions générales ;
Contrat	Tout Contrat entre Kruizinga et une Partie ;
Partie(s)	Kruizinga et le Client ou l'un des deux ;
Conditions	Les présentes conditions générales de Kruizinga.
Jour(s) ouvrable(s)	Tous les jours sauf les jours de week-end et les jours fériés ;

2. **Applicabilité**

- 2.1 Les Conditions s'appliquent à toutes les Offres, aux Contrats de consommation, aux Contrats, ainsi qu'à tous les engagements qui en découlent et qui s'y ajoutent.

- 2.2 Si les Conditions se sont appliquées à un Contrat, elles s'appliquent de plein droit (automatiquement) - sans qu'il soit nécessaire d'en convenir à nouveau séparément entre les parties - à tout Contrat conclu ultérieurement, à moins que les Parties n'en aient expressément convenu autrement par écrit dans le Contrat.
- 2.3 L'applicabilité à un Contrat de conditions générales ou particulières utilisées par le Client est expressément rejetée par Kruizinga, sauf si et après que lesdites conditions ont été expressément déclarées applicables à un Contrat par Kruizinga par écrit. L'acceptation de cette manière de l'applicabilité des conditions du Client à un Contrat n'implique en aucun cas que ces conditions s'appliquent aussi tacitement à tout Contrat conclu ultérieurement.
- 2.4 En cas de nullité ou d'annulation par le Client d'une ou plusieurs dispositions des Conditions, les autres dispositions des Conditions continueront à s'appliquer au Contrat sans modification.
- 2.5 Les Parties se consulteront pour remplacer une disposition invalide ou annulée des Conditions par une disposition valide ou non annulable qui correspond le mieux possible à l'objectif et à la signification de la disposition invalide ou annulée.
- 2.6 Dans la mesure où un Contrat s'écarte d'une ou plusieurs dispositions des Conditions, les dispositions du Contrat prévalent. Dans ce cas, les autres dispositions des Conditions restent applicables au Contrat.
- 2.7 Si des traductions des présentes Conditions ont été publiées, la version en langue néerlandaise prévaut sur la (les) version(s) dans toute autre langue.

3. **Offres**

- 3.1 Sauf indication contraire expresse, une Offre est non contraignante et valable pour la période indiquée dans l'Offre. Si l'Offre ne précise pas de délai d'acceptation, elle sera caduque dans tous les cas quatorze (14) jours après la date spécifiée dans l'Offre.
- 3.2 Une Offre acceptée par le Client pendant la période de validité peut être révoquée par Kruizinga pendant cinq (5) jours ouvrables après la date de réception de l'acceptation par Kruizinga, sans qu'il en résulte une quelconque obligation pour Kruizinga de réparer les dommages subis par le Client de ce fait.
- 3.3 Une commande passée par le Client peut être confirmée par Kruizinga au moyen d'une confirmation de commande. Si le Client n'a pas formulé d'objection dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la confirmation de la commande, la commande telle que décrite dans la confirmation de la commande est acceptée.
- 3.4 Si le Client met à la disposition de Kruizinga des données en vue d'une Offre, Kruizinga peut présumer de leur exactitude et fonder son Offre sur ces données. Le Client garantit Kruizinga contre toute réclamation de tiers en rapport avec l'utilisation des données fournies par le Client ou en son nom.
- 3.5 Une liste de prix ou un autre aperçu fourni par Kruizinga au Client, dans lequel les prix sont indiqués de manière générale, ne peut être qualifié d'Offre.

4. **Conclusion des Contrats**

- 4.1 Sous réserve des autres dispositions des Conditions, un Contrat ne peut être conclu que dans les cas suivants
- a. par l'acceptation d'une Offre par le Client ;

- b. par une confirmation écrite d'une commande donné par le Client (oralement ou par écrit) autrement que sur la base d'une Offre ;
 - c. lorsque Kruizinga exécute effectivement une commande du Client.
- 4.2 Le Contrat annule et remplace toutes les propositions, correspondances, accords ou autres communications antérieures entre les Parties qui ont eu lieu avant la conclusion du Contrat, même s'ils diffèrent du Contrat ou s'y opposent.
- 4.3 Les modifications et/ou ajouts au Contrat ne sont applicables qu'après leur acceptation écrite par Kruizinga. Kruizinga n'est pas tenue d'accepter des modifications et/ou des ajouts à un Contrat et est en droit d'exiger la conclusion d'un Contrat séparé. Kruizinga est autorisée à répercuter sur le Client les coûts liés aux modifications et/ou aux ajouts apportés au Contrat.
- 4.4 Les engagements et les accords conclus avec des subordonnés ou des représentants de Kruizinga ne lient Kruizinga vis-à-vis du Client que si et dans la mesure où ces engagements et/ou accords ont été ratifiés ou confirmés par écrit par Kruizinga au Client.

5. **Conformité et manuels**

- 5.1 Le Client utilisera les Marchandises conformément aux manuels des Marchandises concernées. Chaque Marchandise a un manuel. Le Client doit s'assurer qu'il dispose du manuel approprié.
- 5.2 Kruizinga vend et livre non seulement des Marchandises neuves, mais aussi des Marchandises d'occasion. Le Client reconnaît que pour les Marchandises d'occasion, la qualité et la durée de vie du bien sont inférieures à celles d'une Marchandise neuve. Le Client reconnaît également qu'un Bien d'occasion peut perdre des fonctionnalités.

6. **Utilisation**

- 6.1 Les Marchandises sont utilisées par le Client exclusivement conformément à l'objet prévu dans le Contrat, au(x) lieu(x) prévu(s) dans le Contrat et exclusivement au profit de son entreprise ou de sa société, sauf accord écrit contraire.
- 6.2 Il incombe au Client de s'assurer que la Marchandise peut effectivement être utilisée dans le contexte dans lequel il est utilisé.
- 6.3 Le Client est tenu d'utiliser les Marchandises de manière à n'enfreindre aucune loi, aucune ordonnance locale ou aucune autre réglementation gouvernementale et à ce qu'il n'y ait aucun risque qu'une autorisation ou une exemption gouvernementale soit ou puisse être révoquée. Le Client doit également se conformer aux exigences ou réglementations établies ou à établir par ou au nom des sociétés de services publics et de toute autre société chargée ou à charger de la fourniture de gaz, d'eau et d'électricité, etc. et/ou de leur transport et/ou de leur mesure.
- 6.4 Le Client est tenu d'utiliser la Marchandise de manière à ce qu'aucun dommage à l'environnement, sous quelque forme que ce soit, tel que l'émission de substances ou la pollution du sol, des eaux souterraines, des eaux de surface ou de l'air, ne se produise ou ne puisse raisonnablement se produire.

7. **Prix et tarifs**

- 7.1 Les prix indiqués dans une Offre ou un Contrat sont exprimés en euros et – sauf indication contraire explicite – s'entendent hors frais d'emballage, de transport et autres frais d'expédition, documents d'importation, assurance(s) (transport), temps de déplacement, frais de voyage et frais d'hébergement, ainsi que hors taxe sur le chiffre d'affaires et/ou autres prélèvements de

toute nature imposés par les pouvoirs publics.

- 7.2 Kruizinga emballe les Marchandises selon ses normes habituelles. Si le Client exige une méthode d'emballage spéciale, les coûts supplémentaires qui en découlent sont à sa charge.
- 7.3 Si le Client passe une commande à Kruizinga sans qu'un prix n'ait été expressément convenu, celle-ci sera exécutée, indépendamment des Offres ou des prix précédemment appliqués, au prix en vigueur au moment de l'exécution du Contrat.
- 7.4 Si trois (3) mois se sont écoulés depuis la conclusion du Contrat et que la prestation de Kruizinga n'est pas encore achevée ou qu'il existe une obligation de paiement périodique, une augmentation d'un ou de plusieurs facteurs déterminant le prix (à la discrétion de Kruizinga) est à la charge et au risque du Client et Kruizinga peut la répercuter sur le Client.
- 7.5 Toutefois, si le prix majoré que Kruizinga souhaite appliquer conformément à l'article 7.4 a augmenté de plus de quinze pour cent (15 %) par rapport au prix initial, le Client a le droit de résilier le Contrat pour ce qui concerne les obligations futures de Kruizinga, dans les sept (7) jours suivant la notification du changement de prix, étant entendu que Kruizinga n'est dans ce cas en aucun cas tenue envers le Client de réparer les dommages subis par ce dernier de ce fait.

8. **Paiement**

- 8.1 Le paiement des Marchandises et des services est en principe effectué avant la livraison. Le paiement d'une facture doit être effectué dans les trente (30) jours suivant la date de facturation, sauf indication contraire sur la confirmation de commande et/ou la facture. Le paiement est effectué sur le compte bancaire indiqué par Kruizinga. Le moment déterminant pour le paiement est le moment où Kruizinga a reçu la notification de sa banque concernant le crédit du montant en question.
- 8.2 Si le paiement d'une facture n'est pas effectué dans son intégralité dans le délai imparti, le Client est immédiatement et sans autre mise en demeure en défaut de plein droit et est redevable d'un intérêt de 1 % par mois (sauf si le taux d'intérêt commercial légal est plus élevé, auquel cas c'est ce taux d'intérêt qui s'applique) à compter de la date suivant la date d'échéance de la facture en question, une partie de mois étant considérée comme un mois entier. En outre, tous les frais de recouvrement extrajudiciaires sont alors à la charge du Client, frais que les Parties fixent par avance à au moins 15 % de la créance impayée avec un minimum de 150 €, sans préjudice du pouvoir de Kruizinga de réclamer les frais extrajudiciaires réels s'ils s'élèvent à un montant supérieur.
- 8.3 Si le client est en défaut de paiement de l'une des factures visées à l'article 8.2, toutes les autres factures en souffrance sont également immédiatement exigibles, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.
- 8.4 Les paiements effectués par le Client servent respectivement à régler les frais dus, les intérêts et les factures échues et exigibles depuis le plus longtemps, même si le Client déclare, au moment du paiement, que le paiement concerne une autre facture.
- 8.5 Sans préjudice des dispositions du droit impératif, le Client n'a pas le droit de suspendre et/ou de compenser ses obligations de paiement envers Kruizinga avec les obligations de paiement de Kruizinga envers le Client.
- 8.6 Kruizinga a le droit de compenser toutes les créances du Client avec les dettes éventuelles de Kruizinga à l'égard du Client ou des personnes (morales) liées au Client.
- 8.7 Toutes les créances de Kruizinga à l'égard du Client sont immédiatement exigibles dans les

cas suivants :

- a. si, après la conclusion du Contrat, Kruizinga a connaissance de circonstances qui lui font craindre que le Client ne s'acquitte pas de ses obligations, le tout à la discrétion de Kruizinga ;
- b. en cas de dépôt de bilan ou de cessation de paiement, de liquidation ou de faillite du Client ou – dans la mesure où le Client est une personne physique – si la loi néerlandaise sur le rééchelonnement des dettes des personnes physiques (WSNP) devient applicable au Client.

8.8 Sur la base de son évaluation de la solvabilité du Client, Kruizinga est toujours en droit d'exiger des garanties ou un paiement anticipé total ou partiel pour l'exécution d'obligations de paiement échues ou non échues. Si et aussi longtemps que le Client ne fournit pas la garantie requise ou le paiement total ou partiel à l'avance, Kruizinga est autorisée à suspendre son obligation de livraison.

9. **Délai de livraison**

9.1 Le délai de livraison indiqué par Kruizinga dans le cadre d'un Contrat est toujours une indication et n'a donc jamais valeur de délai contraignant. Le dépassement du délai de livraison convenu ne donne en aucun cas droit à une indemnisation.

9.2 Le délai de livraison indiqué par Kruizinga commence à courir lorsque tous les détails (techniques) ont été convenus, que toutes les données nécessaires et autres sont en possession de Kruizinga et que toutes les conditions nécessaires à l'exécution du Contrat sont remplies.

9.3 Lors de la détermination du délai de livraison, Kruizinga part du principe qu'elle peut exécuter la commande dans les circonstances telles qu'elles se présentaient au moment de la conclusion du Contrat.

9.4 En cas de circonstances autres que celles connues de Kruizinga au moment de la conclusion du Contrat, Kruizinga peut prolonger le délai de livraison du temps nécessaire à l'exécution du Contrat dans les circonstances modifiées.

9.5 Si Kruizinga suspend ses obligations en raison d'un manquement du Client, le délai de livraison est prolongé de la durée de la suspension. Si les travaux ne peuvent pas être intégrés dans le calendrier de Kruizinga, ils sont exécutés dès que le calendrier de Kruizinga le permet.

9.6 Kruizinga, après avoir dépassé un délai de livraison convenu, ou le délai de livraison après prolongation conformément aux articles 9.4 et 9.5 des Conditions, n'est en défaut à l'égard des Marchandises que si elle a reçu une mise en demeure écrite du Client, dans laquelle il lui est donné un délai d'un (1) mois pour livrer et que l'exécution n'a pas lieu non plus dans ce délai. En cas de dissolution, le Client n'a droit à aucune indemnité, à moins que le dépassement de ce dernier délai ne résulte d'un acte ou d'une omission intentionnels ou d'une négligence grave de la part de la direction de Kruizinga et/ou de ses subordonnés.

10. **Mode de livraison**

10.1 La livraison s'effectue Ex Works, conformément aux Incoterms 2020, sur le site de Kruizinga, à savoir Ir. R.R. van der Zeelaan 1, 8191 JH Wapenveld, Pays-Bas, à moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement par écrit dans le Contrat.

10.2 Nonobstant la clause 10.1, toutes les Marchandises sont à tout moment transportées aux risques du Client. À moins que le Client ne demande à Kruizinga d'assurer les Marchandises

pendant le transport pour le compte du Client (et/ou autrement prévu dans le Contrat), les Biens seront transportés par ou pour le compte de Kruizinga sans être assurés.

- 10.3 Sauf convention contraire expresse et écrite entre les Parties, le Client supporte les droits d'exportation et d'importation, les frais de dédouanement, les taxes et toute autre charge gouvernementale de quelque nature que ce soit liée au transport et à la livraison des Marchandises par Kruizinga.
- 10.4 Si des Marchandises sont manquantes à la livraison, le Client doit le signaler par écrit à Kruizinga dans les 5 jours ouvrables, en indiquant la justification/motivation. À l'expiration de ce délai, les droits du Client s'éteignent. Il en résulte, entre autres, que les Marchandises manquantes ne seront pas créditées au Client et que les Marchandises ne lui seront pas livrées gratuitement.
- 10.5 Kruizinga a rempli son obligation de livraison en mettant les Marchandises à la disposition du transporteur qu'elle a engagé ou du transporteur engagé par le Client au moment convenu. Le document de livraison du transporteur et/ou les pièces jointes signées par ou au nom du Client constituent une preuve complète de la livraison par Kruizinga des Marchandises mentionnées dans le document de livraison et/ou les pièces jointes.
- 10.6 La mise à disposition des Marchandises commandées pour livraison par Kruizinga au client est assimilée à la livraison de ces Biens. Si la livraison des Marchandises n'a pas lieu par la faute du client, y compris dans les cas où i) une adresse de livraison incorrecte a été indiquée par le Client et ii) le Client n'était pas présent au moment de la livraison, Kruizinga peut à nouveau proposer la livraison des Biens à un moment ultérieur. Le Client est tenu d'indemniser Kruizinga pour les dommages résultant de cette livraison supplémentaire, y compris les frais de stockage et de transport. Si le Client refuse de prendre livraison des Marchandises, Kruizinga stockera les biens concernés pendant dix (10) jours ouvrables après la date de l'Offre en un lieu qu'elle déterminera. À l'expiration de ce délai, Kruizinga n'est plus obligée de tenir les Marchandises commandées par le Client à la disposition de ce dernier et est en droit de les vendre ou de les céder d'une autre manière à un tiers. Le Client reste néanmoins tenu d'exécuter le Contrat en prenant livraison des Marchandises concernées à la première demande de Kruizinga au prix convenu, tout en étant tenu d'indemniser Kruizinga pour le dommage résultant du refus antérieur du Client de prendre livraison des Marchandises concernées, y compris les frais d'entreposage et de transport.
- 10.7 Kruizinga a toujours le droit d'exécuter le Contrat par livraisons partielles.

11. **Échéances**

- 11.1 Les droits et autres prérogatives du Client, à quelque titre que ce soit, à l'encontre de Kruizinga en rapport avec les Marchandises livrées se prescrivent après douze (12) mois à compter de la date à laquelle le Client a pris connaissance ou aurait pu raisonnablement prendre connaissance de l'existence de ces droits et prérogatives, lorsqu'aucune réclamation écrite n'a été présentée à Kruizinga à ce sujet avant l'expiration de ce délai.
- 11.2 Si une réclamation écrite a été déposée par le Client auprès de Kruizinga dans le délai indiqué à l'article 11.1 en rapport avec les Marchandises livrées par elle, tout droit du Client à cet égard est également caduc si Kruizinga n'a pas été saisie par le tribunal compétent dans un délai de quatre (4) mois après la réception de la réclamation écrite en question.

12. **Dissolution et résiliation**

- 12.1 Dans les cas suivants, le Client est en défaut de plein droit et Kruizinga a le droit, sans autre

mise en demeure et sans intervention judiciaire, de dissoudre, de résilier et/ou de suspendre ses obligations en vertu du Contrat, en tout ou en partie, à sa seule discrétion :

- a. le Client manque à l'une ou à l'ensemble de ses obligations en vertu du Contrat ;
- b. le Client est en état de faillite ;
- c. le Client a pris la décision de liquider l'entreprise ;
- d. le Client cesse ses activités ;
- e. l'entreprise du Client a été fermée ;
- f. si Kruizinga a demandé au Client, lors de la conclusion du Contrat, de fournir une garantie pour la prestation visée à l'article 8.8 et que cette garantie n'est pas fournie ou est insuffisante ;
- g. une saisie a été effectuée à l'encontre du Client et cette saisie n'a pas été levée dans un délai de trente (30) jours ; ou
- h. le Client n'est plus en mesure de remplir les obligations découlant du Contrat, à la discrétion de Kruizinga.

12.2 La dissolution ou la résiliation s'effectue par notification écrite au Client.

12.3 En cas de dissolution ou de résiliation sur la base de cet article, Kruizinga ne sera pas tenue de verser des dommages-intérêts. Dans ce cas, Kruizinga conserve ses droits, y compris le droit à une indemnisation complète.

12.4 Si l'un des cas mentionnés à l'article 12.1 se produit, toutes les créances que Kruizinga peut avoir ou acquérir à l'égard du Client sont immédiatement et intégralement exigibles.

13. **Transfert**

Le Client n'est pas autorisé à transférer tout ou partie des droits et/ou obligations découlant d'un Contrat à un tiers, ce qui inclut la constitution de gages. Le transfert de droits au sens de l'article 3:83, paragraphe 2, du code civil néerlandais est exclu. Cette clause a un effet sur le droit de propriété.

14. **Responsabilité et assurance**

14.1 Kruizinga n'est responsable que des dommages directs subis par le Client qui résultent d'un manquement à l'exécution du Contrat imputable à Kruizinga. Toutefois, seuls les dommages contre lesquels Kruizinga est assurée, ou aurait raisonnablement dû être assurée – compte tenu de la nature de l'entreprise de Kruizinga et du marché sur lequel elle opère – et seulement jusqu'à concurrence du montant payé par l'assureur dans ce cas, donnent droit à une indemnisation.

14.2 Kruizinga n'est pas responsable :

- a. des dommages matériels, tels que – mais sans s'y limiter – les pertes commerciales, les dommages indirects, les dommages dus aux retards et le manque à gagner ;
- b. des dommages résultant d'actes ou d'omissions du Client ou de tiers contraires aux instructions fournies par Kruizinga ou contraires au Contrat et aux Conditions ;
- c. des dommages résultant directement d'informations incorrectes, incomplètes et/ou erronées fournies à Kruizinga par ou au nom du Client.

14.3 La réparation du dommage est limitée au montant convenu par Kruizinga pour le présent Contrat (hors TVA), si :

- a. il n'est pas possible pour Kruizinga, au moment de la conclusion du Contrat, de contracter l'assurance visée au paragraphe 1 ou de la renouveler par la suite à des conditions raisonnables ;
 - b. l'assureur n'indemnise pas le dommage en question ;
 - c. le dommage en question n'est pas couvert par l'assurance.
- 14.4 Le Client garantit Kruizinga contre toutes les demandes d'indemnisation de tiers pour des dommages causés par ou en relation avec les Marchandises livrées par Kruizinga, dans la mesure où Kruizinga ne serait pas non plus responsable de ces dommages envers le Client.
15. **Force majeure**
- 15.1 Par force majeure, on entend un manquement à l'exécution d'un Contrat qui ne peut être imputé à Kruizinga.
- 15.2 La force majeure visée à l'article 15.1 comprend en tout état de cause – mais pas exclusivement – une défaillance due à (a) des problèmes et/ou de graves perturbations du processus de production chez les fournisseurs, y compris les entreprises de services publics, (b) un défaut de livraison des matériaux nécessaires par des tiers, (c) une intention ou une négligence grave de personnes auxiliaires, (d) une grève, (e) un absentéisme excessif du personnel, (f) un incendie, (g) des conditions météorologiques particulières (telles que des inondations), (h) des mesures gouvernementales (nationales et internationales), (i) une guerre, une mobilisation, des émeutes, une insurrection, un état de siège, (j) un sabotage, (k) des perturbations de transports, (l) une panne de machines, (m) une pandémie, (n) un retard des transports et/ou (m) une défaillance d'un tiers, tel qu'un fournisseur.
- 15.3 En cas de force majeure, Kruizinga a la possibilité soit de suspendre l'exécution du Contrat jusqu'à ce que la situation de force majeure ait cessé d'exister, soit de résilier le Contrat en tout ou en partie, que ce soit ou non après avoir opté initialement pour la suspension. Le Client n'a droit à aucune compensation dans les deux cas. Si la période pendant laquelle l'exécution des obligations de Kruizinga est impossible en raison de la force majeure dure plus de trente (30) jours, le Client sera également autorisé à résilier partiellement le Contrat (pour l'avenir), étant entendu que Kruizinga aura le droit, conformément à l'article 15.4, d'envoyer une facture pour les travaux déjà effectués. En cas de résiliation partielle, il n'y a pas d'obligation d'indemnisation des dommages (le cas échéant).
- 15.4 Si, au moment de la survenance du cas de force majeure, Kruizinga a déjà partiellement rempli ses obligations ou ne peut les remplir que partiellement, elle est en droit de facturer cette partie séparément et le Client est tenu de payer cette facture comme s'il s'agissait d'un Contrat distinct.
16. **Droits de propriété intellectuelle**
- 16.1 Tous les droits de propriété (intellectuelle et industrielle) sur toutes les Marchandises, y compris, mais sans s'y limiter, les dessins, la documentation, l'équipement et les logiciels (en code objet et en code source), les données et les fichiers de données, qui font l'objet et/ou résultent et/ou ont été utilisés dans l'exécution des obligations découlant du Contrat entre Kruizinga et le Client, sont dévolus à Kruizinga.
- 16.2 Si les droits susmentionnés ne sont pas dévolus à Kruizinga, le Client est tenu d'apporter toute la collaboration nécessaire à la transmission du droit en question à Kruizinga, à la première demande de celle-ci.
- 16.3 Si le transfert n'est pas possible ou jusqu'au moment du transfert des droits mentionnés à

l'article 16.1, le Client accorde à Kruizinga une licence perpétuelle, exclusive, gratuite et mondiale pour l'utilisation de ces droits au sens le plus large du terme.

16.4 Le Client renonce à tout droit de la personnalité concernant les Marchandises, dans la mesure où cela est légalement possible.

17. **Modification**

17.1 La modification du Contrat n'est possible que par écrit. Toutes les Parties doivent signer la modification du Contrat. Les dispositions du présent article s'appliquent entre les Parties en tant que Convention de preuve.

18. **Droit applicable et juridiction compétente**

18.1 Tous les Contrats conclus par Kruizinga sont exclusivement régis par le droit néerlandais.

18.2 Tous les litiges entre les Parties seront tranchés exclusivement par le tribunal de l'arrondissement d'Overijssel, situé à Zwolle.

Chapitre 2 : Achat

Les dispositions contenues dans la présente section « Achat » s'appliquent, en plus des dispositions générales des Conditions, si Kruizinga vend des Marchandises de quelque nature que ce soit au Client.

19. **Acceptation et garantie**

19.1 En tout état de cause, les Marchandises livrées seront soumises à un contrôle de réception par le Client dans un délai raisonnable (au maximum 7 jours ouvrables après la livraison) après que Kruizinga a rempli ses obligations en vertu du contrat. Si le Client n'a pas signalé par écrit les défauts à Kruizinga dans le délai raisonnable susmentionné après la livraison ou l'achèvement, les Marchandises livrées seront considérées comme acceptées par le Client.

19.2 Les autres défauts des Marchandises livrées qui ne sont pas visibles au moment de la livraison ou de l'achèvement doivent être signalés à Kruizinga par écrit, en indiquant les raisons, dans les sept (7) jours ouvrables après leur découverte ou après qu'ils auraient pu raisonnablement être découverts, faute de quoi les Biens livrés seront réputés avoir été acceptés par le Client.

19.3 Les réclamations de toute nature concernant l'exécution d'un Contrat par Kruizinga ne suspendent pas l'obligation de paiement du Client et ne peuvent être portées à la connaissance de Kruizinga que par écrit.

19.4 Kruizinga n'a aucune obligation à l'égard d'une réclamation soumise si le Client n'a pas respecté toutes ses obligations envers Kruizinga (financières et autres) dans les délais et dans leur intégralité.

19.5 Une réclamation concernant des Marchandises livrées par Kruizinga ne peut affecter des Marchandises déjà livrées ou à livrer, même si ces Marchandises sont ou seront fournies en exécution du même Contrat.

19.6 Si une Marchandise n'est pas conforme au Contrat ou présente un défaut et que le Client demande à Kruizinga d'exécuter ou de réparer la Marchandise, Kruizinga a le choix de réparer la Marchandise livrée, de livrer une Marchandise de remplacement ou de payer une indemnité. À la demande de Kruizinga, le Client est tenu de restituer à Kruizinga, à ses frais, la Marchandise livrée en mauvais état. La réparation ou le remplacement des Marchandises livrées est toujours limité(e) à la réparation ou au remplacement par Kruizinga à l'adresse de Kruizinga aux Pays-Bas, à savoir Ir. R.R. van der Zeelaan 1, 8191 JH Wapenveld, Pays-Bas.

Kruizinga, après la livraison des Marchandises par le Client à cette adresse, réparera ou remplacera les Marchandises et les (re)livrera au client dans les conditions du Contrat. Pour éviter tout malentendu, lorsque Kruizinga choisit de verser une indemnité, les limitations de responsabilité énoncées dans les présentes conditions s'appliquent.

20. **Réserve de propriété et droit de gage**

- 20.1 Toutes les Marchandises livrées restent la propriété exclusive de Kruizinga jusqu'à ce que le Client ait rempli toutes ses obligations découlant ou liées à un ou plusieurs Contrats, y compris les réclamations concernant les pénalités, les intérêts et les frais. Jusqu'à ce moment, le Client est tenu de conserver les Marchandises livrées par Kruizinga séparément et de les identifier clairement comme étant la propriété de Kruizinga, et de les assurer correctement et de les maintenir assurées.
- 20.2 En cas de livraison de Marchandises à un Client sur un territoire autre que les Pays-Bas, les Marchandises concernées – si et dès qu'elles se trouvent sur le territoire du pays concerné – sont soumises non seulement à la réserve de propriété visée à l'article 20.1 du droit néerlandais, mais aussi à la réserve de propriété visée à l'article 20.1 du droit du pays concerné, étant entendu qu'en ce qui concerne le Contrat, le droit néerlandais s'applique exclusivement, comme indiqué à l'article 17.
- 20.3 Tant que les Marchandises livrées font l'objet d'une réserve de propriété, le Client ne peut les grever ou les aliéner en dehors de ses activités commerciales normales.
- 20.4 Après avoir fait valoir sa réserve de propriété, Kruizinga peut récupérer les Marchandises livrées. Le Client autorise Kruizinga à accéder au lieu où se trouvent les Marchandises.
- 20.5 Si Kruizinga ne peut invoquer sa réserve de propriété parce que les Marchandises livrées ont été mélangées, déformées ou copiées, le Client est tenu de mettre en gage ou d'hypothéquer les marchandises nouvellement formées en faveur de Kruizinga.

Chapitre 3 : Location

Les dispositions de la présente section « Location » s'appliquent en complément des dispositions générales des Conditions, si Kruizinga loue des Marchandises de quelque nature que ce soit au Client.

21. **Location**

- 21.1 Kruizinga loue au Client les Marchandises comme défini dans le Contrat.
- 21.2 La location commence et se termine aux dates prévues dans le Contrat. Après la fin de la période de location initiale, le Contrat est prolongé tacitement d'un jour à chaque fois, sauf si l'une des Parties résilie le Contrat au moins un jour à l'avance.

22. **État des marchandises**

- 22.1 Les Marchandises mises à disposition par Kruizinga sur son site Internet font l'objet d'une description, précisant qu'elles n'ont pas été nettoyées et indiquant les éventuels défauts constatés. Les défauts mentionnés dans cette description le sont pour le compte de Kruizinga.
- 22.2 Le Client est responsable et vérifie que la Marchandise louée est adaptée à l'usage auquel elle est destinée. Kruizinga n'est pas responsable si la Marchandise louée ne convient pas à l'usage auquel elle est destinée.
- 22.3 Dès réception des Marchandises, le Client doit les inspecter et notifier à Kruizinga tout défaut ou autre anomalie. En l'absence d'une telle notification, les Marchandises sont réputées ne

présenter aucun défaut ni manquement.

23. **Loyer**

- 23.1 Le loyer est facturé mensuellement à terme échu et doit être payé par le Client à Kruizinga dans les 30 jours suivant la date de facturation, sans escompte, suspension ou compensation, de la manière indiquée par Kruizinga, sauf si d'autres conditions de paiement ont été convenues par écrit.
- 23.2 Kruizinga ne peut pas modifier le loyer pendant les six (6) premiers mois suivant le début du Contrat. Après 6 mois (et pour chaque période de 6 mois supplémentaire), Kruizinga peut augmenter unilatéralement le loyer conformément à l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par le CBS. Une augmentation de prix est égale à l'IPC calculé à partir de la dernière augmentation de prix. Après 6 mois, Kruizinga a la possibilité d'indexer le loyer sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC). La révision a lieu de plein droit et sans préavis. Dans la mesure où la révision entraîne une baisse du loyer, elle ne s'applique pas.
- 23.3 En cas de résiliation anticipée du Contrat conformément à l'article 12, Kruizinga a droit à une indemnité de la part du Client à hauteur des loyers restants qui auraient été dus jusqu'à la date d'expiration initialement convenue sans la résiliation.

24. **Utilisation des Marchandises**

- 24.1 Le Client utilisera les Marchandises avec soin et les conservera en bon père de famille.
- 24.2 Le Client n'est pas autorisé à utiliser les Marchandises comme garantie ou objet de sûreté ni à les grever ou les aliéner d'une autre manière.
- 24.3 Le Client n'est pas autorisé à modifier ou à ajouter quoi que ce soit aux Marchandises, en tout ou en partie.

25. **Entretien des Marchandises**

- 25.1 Le Client ne fera entretenir les Marchandises que par Kruizinga.
- 25.2 Si le Client découvre des défauts au niveau des Marchandises, il en informera Kruizinga par écrit dans les plus brefs délais. Kruizinga s'efforcera de remédier à ces défauts dans un délai raisonnable (comme stipulé dans le Contrat).
- 25.3 Sont exclus de l'obligation de réparer les défauts :
- a. la correction des défauts que le Client a acceptés lors de la conclusion du Contrat ;
 - b. la réparation des défauts causés par des causes externes, telles que les défauts des matériaux ou causés par eux, l'humidité, la foudre, le feu et l'auto-inflammation, les chutes et les chocs ;
 - c. la réparation des défauts imputables au Client, à ses travailleurs et/ou aux tiers auxquels il fait appel ;
 - d. la réparation des défauts résultant d'une utilisation négligente, incorrecte ou imprudente ;
 - e. la réparation des défauts résultant d'une utilisation des Marchandises contraire à leur destination/utilisation régulière ;
 - f. la réparation des défauts résultant de réparations effectuées par d'autres que Kruizinga ;
 - g. la réparation des défauts résultant de modifications et d'ajouts aux Marchandises non autorisés par Kruizinga par le Client.
- 25.4 Si Kruizinga répare (malgré tout) les défauts susmentionnés, le Client devra payer les frais y

afférents selon les tarifs habituels.

26. **Responsabilité et assurance**

- 26.1 Le Client doit prendre des mesures suffisantes pour éviter d'endommager les Marchandises.
- 26.2 Le Client est tenu de prendre en temps utile les mesures appropriées pour prévenir les dommages causés aux Marchandises, dans ou par celles-ci, tels que les dommages dus au gel, aux précipitations, aux tempêtes, à d'autres conditions météorologiques, aux courts-circuits, aux incendies, aux fuites, etc.
- 26.3 En cas d'endommagement des Marchandises, le Client doit en informer Kruizinga par écrit dans les plus brefs délais. Le Client est responsable envers Kruizinga de tous les dommages causés aux Marchandises.
- 26.4 Le Client doit veiller à ce que les Marchandises soient convenablement assurées contre les risques d'incendie et de vol.
- 26.5 En cas de perte, de destruction ou de vol des Marchandises, des frais de résiliation de la location seront facturés conformément au Contrat. Si aucun droit n'est prévu dans le Contrat, la valeur de la Marchandise sera facturée. Cette valeur est précisée dans le Contrat, qui lie les Parties en tant que valeur de la Marchandise. Si la valeur n'est pas précisée dans l'Offre, une estimation de la valeur est effectuée.

27. **Inspection finale et retour des Marchandises**

- 27.1 À la fin du Contrat, le Client doit restituer les Marchandises à Kruizinga dans leur état d'origine, mis à part pour l'usure résultant d'une utilisation normale. Le Client doit prouver à première demande qu'il a utilisé les Marchandises de manière normale. Tous les frais liés au transport sont à la charge du Client.
- 27.2 Après la remise des Marchandises, Kruizinga vérifiera l'état de celles-ci. Si, après cette inspection finale, il apparaît que des défauts ont été constatés, Kruizinga informera le Client des défauts constatés après l'inspection. Kruizinga fera réparer aux frais du Client les défauts constatés qui ont été signalés au Client à la suite de l'inspection finale et qui sont raisonnablement à la charge et au risque du Client. Le Client est responsable des dommages subis par Kruizinga du fait que les Marchandises ne peuvent être utilisées temporairement et/ou des dommages dus au fait que les Marchandises ne peuvent plus être louées ou ne peuvent plus l'être temporairement.

28. **Résiliation**

- 28.1 Après la période de location initiale prévue dans le Contrat, Kruizinga peut résilier le Contrat à tout moment avec effet immédiat.

Chapitre 4 : Consommateur

Si le Client est considéré comme un Consommateur, la présente section 4 s'applique en plus de toutes les dispositions précédentes.

29. **Droit de rétractation**

Concernant les Marchandises

- 29.1 Le Consommateur peut résilier un Contrat de consommation relatif à l'achat de Marchandises pendant le Délai de réflexion de 14 jours sans donner de raisons. Kruizinga peut demander au Consommateur la raison de la rétractation, mais ne peut pas l'obliger à donner sa (ses)

raison(s).

- 29.2 Le Délai de réflexion visé à l'article 29.1 commence à courir le lendemain du jour où le Consommateur, ou un tiers désigné à l'avance par le Consommateur et qui n'est pas le transporteur, a reçu les Marchandises, ou :
- a. si le Consommateur a commandé plusieurs Marchandises dans la même commande : le jour où le Consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu la dernière Marchandise. Kruizinga peut, à condition d'en avoir clairement informé le Consommateur avant le processus de commande, refuser une commande de plusieurs Marchandises avec des délais de livraison différents.
 - b. si la livraison de Marchandises consiste en plusieurs envois ou parties : le jour où le Consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le dernier envoi ou la dernière partie ;

Délai de rétractation prolongé pour les Marchandises en cas de défaut d'information sur le droit de rétractation

- 29.3 Si Kruizinga n'a pas fourni au Consommateur les informations légalement requises concernant le droit de rétractation ou le modèle de formulaire de rétractation, le délai de rétractation expirera douze mois après la fin du délai de rétractation initial déterminé conformément aux paragraphes précédents du présent article.
- 29.4 Si Kruizinga a fourni au Consommateur les informations visées à l'article 29.3 dans les 12 mois suivant la date d'entrée en vigueur du délai de réflexion initial, le délai de réflexion expire 14 jours après le jour où le Consommateur a reçu ces informations.

Exclusion du droit de rétractation

- 29.5 Dans les cas suivants, le droit de rétractation décrit dans le présent article est exclu pour les Marchandises qui :
- a. ont été fabriquées conformément aux souhaits spécifiques du Consommateur, y compris la personnalisation, ou des couleurs spécifiques ;
 - b. ne font pas partie de la gamme standard et sont fabriquées à la demande du Consommateur, y compris, mais sans s'y limiter, les Marchandises qui sont personnalisées.
- 29.6 Si Kruizinga déclare dans l'Offre ou dans le Contrat que la Marchandise est fabriquée sur mesure, la Marchandise sera en tout état de cause qualifiée de fabriquée sur mesure au sens de l'article 29.5 point a.

30. Obligations du Consommateur pendant le Délai de réflexion

- 30.1 Pendant le Délai de réflexion, le Consommateur manipulera les Marchandises et l'emballage avec soin. Il ne déballera ou n'utilisera les Marchandises que dans la mesure nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des Marchandises. Le Consommateur peut manipuler et inspecter les Marchandises uniquement comme il aurait le droit de le faire dans un magasin.
- 30.2 Le Consommateur est responsable de la dépréciation des Marchandises résultant d'une manipulation des Marchandises non conforme aux dispositions de l'article 30.1.
- 30.3 Le Consommateur n'est pas responsable de la dépréciation des Marchandises pendant le délai de réflexion si Kruizinga ne lui a pas fourni toutes les informations légalement requises sur le droit de rétractation avant ou lors de la conclusion du Contrat de consommation.

31. **Exercice du droit de rétractation par le Consommateur et coûts y afférents**

- 31.1 Si le Consommateur fait usage de son droit de rétractation, il doit le notifier dans le Délai de rétractation en remettant à Kruizinga le modèle de formulaire de rétractation dûment rempli ou en informant Kruizinga d'une autre manière non équivoque.
- 31.2 Dès que possible, et en tout cas dans les 14 jours qui suivent la notification visée au point 31.1, le Consommateur doit renvoyer les Marchandises ou les remettre à (un représentant autorisé de) Kruizinga. Cela n'est pas nécessaire si Kruizinga a proposé d'aller chercher elle-même les Marchandises. Le Consommateur a respecté le délai de renvoi en tout état de cause s'il renvoie les Marchandises avant l'expiration du Délai de réflexion.
- 31.3 Le Consommateur doit renvoyer les Marchandises avec tous les accessoires livrés, si cela est raisonnablement possible, dans leur état et emballage d'origine, et conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par Kruizinga.
- 31.4 Le risque et la charge de la preuve de l'exercice correct et en temps voulu du droit de rétractation incombent au Consommateur.
- 31.5 Les frais de renvoi des Marchandises sont à la charge et aux risques du Consommateur. Si une Partie seulement de la livraison est renvoyée, l'ensemble des frais d'expédition sera également à la charge et aux risques du Consommateur.

32. **Obligations de Kruizinga en cas de rétractation**

- 32.1 Si Kruizinga permet la notification de la rétractation par le Consommateur par voie électronique, elle enverra un accusé de réception sans délai après avoir reçu cette notification.
- 32.2 Kruizinga remboursera tous les paiements effectués par le Consommateur, y compris les frais de livraison facturés par Kruizinga pour les Marchandises retournées, sans délai et en tout cas dans les 14 jours suivant le jour où le Consommateur l'informe de la rétractation. À moins que Kruizinga ne propose d'enlever elle-même les Marchandises, elle peut attendre, pour procéder au remboursement, d'avoir reçu les Marchandises ou que le Consommateur prouve qu'il a renvoyé les Marchandises, en fonction de l'événement qui arrive en premier.
- 32.3 Kruizinga utilisera le même moyen de paiement que celui utilisé par le Consommateur pour le remboursement, à moins que le Consommateur accepte un autre moyen. Le remboursement est gratuit pour le Consommateur.
- 32.4 Si le Consommateur a choisi un mode de livraison plus coûteux que la livraison standard la moins chère, Kruizinga n'est pas tenue de rembourser les frais supplémentaires pour le mode plus coûteux.

33. **Garantie supplémentaire**

- 33.1 En complément de l'article 19 des présentes Conditions générales, une garantie supplémentaire fournie par Kruizinga, son fournisseur, son fabricant ou son importateur ne limite jamais les droits et prétentions légaux que le Consommateur peut faire valoir à l'encontre de Kruizinga sur la base du Contrat de consommation si Kruizinga n'a pas respecté sa part du Contrat de consommation.
- 33.2 Par garantie supplémentaire, on entend tout engagement de Kruizinga, de son fournisseur, de son importateur ou de son fabricant par lequel il accorde au Consommateur certains droits ou prétentions allant au-delà de ce qu'il est légalement tenu de faire au cas où il n'aurait pas rempli sa part du Contrat de consommation.

34. **Règlement des plaintes**

- 34.1 Kruizinga dispose d'une procédure de plaintes et traite les plaintes conformément à cette procédure.
- 34.2 Les réclamations concernant l'exécution du Contrat de consommation relatif à l'achat de Marchandises doivent être soumises à Kruizinga dans un délai de deux mois après que le Consommateur a découvert les défauts, en les décrivant de manière complète et claire.
- 34.3 Kruizinga s'efforcera de répondre aux plaintes déposées dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de réception.
- 34.4 Le Consommateur doit accorder à Kruizinga au moins 4 semaines pour résoudre la plainte d'un commun accord.
- 34.5 Pour les Contrats de consommation, le délai du Client pour signaler à Kruizinga les réclamations relatives à l'achat de Marchandises est de deux mois au maximum. Le Client décrira les plaintes de manière claire et complète. À l'expiration de ce délai, tous les droits du Client expireront. Cette disposition peut différer d'autres dispositions des Conditions relatives aux délais de réclamation. Dans ce cas, c'est cette disposition qui prévaut.

35. **Applicabilité des Conditions aux Consommateurs**

- 35.1 Les articles des présentes conditions qui sont en conflit avec les lois et règlements applicables aux Consommateurs ne s'appliquent pas aux présentes Conditions, y compris les articles 8.2, 8.5, 8.6 et 10.2 des Contrats de consommation.
- 35.2 Si Kruizinga invoque l'article 7.4 des présentes Conditions, le Consommateur a le droit de résilier le Contrat de consommation.
- 35.3 Si Kruizinga invoque l'article 18.2 des présentes Conditions, le Consommateur peut notifier par écrit à Kruizinga un délai d'un mois pour choisir le tribunal compétent en vertu de la loi pour régler un litige. Kruizinga a également le droit de ne pas invoquer l'article 18.2 des présentes Conditions et de soumettre le litige au tribunal compétent en vertu de la loi.
- 35.4 Les extensions et/ou limitations des pouvoirs de suspension et/ou de compensation de Kruizinga et/ou du Consommateur, telles qu'elles sont prévues dans les présentes Conditions, ne s'appliquent pas aux Contrats de consommation.

Annexe I : Modèle de formulaire

Général

Le Consommateur doit renvoyer les Marchandises à Kruizinga dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date de signature et d'envoi du modèle de formulaire. Les Marchandises doivent être retournées avec tous les accessoires livrés, dans la mesure du possible dans leur état et leur emballage d'origine.

Modèle de formulaire

Ce formulaire doit être complété et renvoyé si vous souhaitez révoquer le Contrat. Le formulaire peut être envoyé par courrier à l'adresse ci-dessous ou scanné par e-mail à l'adresse e-mail ci-dessous.

À : Kruizinga B.V.
Ingenieur R.R. van der Zeelaan 1
Postbus 1, 8190 AA Wapenveld
info@kruizinga.nl

Je/Nous* vous informe/informons par la présente que j'exerce/nous exerçons mon/notre droit de rétractation concernant

le cas échéant : la vente des Marchandises suivantes avec le numéro de facture :

Les frais de renvoi sont à la charge du Consommateur.

Commandé le _____ reçu le _____ (ne remplir ce champ que s'il s'agit d'une livraison de produit).

Nom :

Adresse :

Signature :